



SOMMAIRE

Partie 1 : les attentes de l'école

- Les enseignements scolaires
- L'attestation scolaire « savoir-nager »
- Le test d'aisance aquatique

Partie 2 : la piscine de Vaure

- Le POSS (plan d'organisation de la surveillance et des secours)
- Le plan de la piscine
- Protocole d'accueil des écoles primaires

Partie 3 : le dispositif

- Organisation des séances
- Modalités d'évaluation pour les trois cycles – « *Vers un élève qui construit de façon autonome son projet d'action* »

- Modes d'emploi (une grille de compétences proposée pour chaque cycle)

- bibliographie

- Annexes **Annexe 1 : fiche de renseignement**
 Annexe 2 : Les parcours (descriptifs pour les différentes zones)
 Annexe 3 : matériel disponible
 Annexe 4 : idées d'exercices en lien avec la progressivité des compétences.
 Annexe 5 : images des compétences à découper (cycle 1)
 Annexe 6 : bibliographie

PREAMBULE

Ce projet se veut **opérationnel**. Il s'organise autour :

- > des **attentes de l'école**,
- > des **ressources** mises à disposition par les piscines du département.

Il est le fruit d'un travail mené en **partenariat** entre enseignants, collectivités et équipes de MNS pour **optimiser l'utilisation des infrastructures**, afin de :

- > **Coordonner** l'activité des enseignants et des intervenants.
 - > Assurer un processus de **surveillance active**.
 - > Permettre à l'enseignant d'**anticiper** sa venue à la piscine, voire de s'engager dans un travail **pluridisciplinaire**.
 - > **Harmoniser** les contenus pédagogiques.
- Favoriser les **échanges** entre pairs, via mutualisations et rencontres.

Des **aménagements pédagogiques communs à toutes les classes** sont retenus.

Ils pourront être modifiés en fonction des bilans réalisés, permettant ainsi l'achat de **nouveaux matériels**.

Ce projet est donc évolutif, il s'enrichit des réflexions de chacun.

Partie 1

LES ATTENTES DE L'ECOLE

Les enseignements scolaires

Références : [circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017](#)

Concevoir le projet pédagogique

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans les programmes d'éducation physique et sportive. L'acquisition des connaissances et des compétences de natation se conçoit à travers la programmation de plusieurs séquences d'apprentissage réparties dans les cycles d'enseignement de l'école primaire, du collège et du lycée. Ces connaissances et les capacités nécessaires s'acquièrent progressivement et doivent être régulièrement évaluées.

Pour les groupes d'élèves non-nageurs concernés par les actions de soutien ou d'accompagnement, les modalités d'enseignement et d'encadrement doivent être adaptées afin d'atteindre les objectifs des programmes.

La réussite au test d'aisance aquatique, ou la validation de l'attestation scolaire « savoir nager », permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).

On attend des élèves une maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Cette maîtrise se construit sur l'ensemble du cursus de l'élève, prioritairement de la classe de CP à la classe de sixième ; l'attestation scolaire « savoir nager » peut cependant être validée ultérieurement. Elle ne représente pas l'intégralité des activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement.

Planifier les séances

Pour permettre aux élèves de construire les compétences attendues, en référence aux programmes d'enseignement, il importe, dans la mesure du possible, de prévoir trois à quatre séquences d'apprentissage à l'école primaire (de 10 à 12 séances chacune).

Le parcours d'apprentissage de l'élève commence, dès le cycle 1, par des moments de découverte et d'exploration du milieu aquatique - sous forme de jeux et de parcours organisés à l'aide d'un matériel adapté pour permettre aux élèves d'agir en confiance et en sécurité et construire de nouveaux équilibres (se déplacer, s'immerger, se laisser flotter, etc.).

Il se poursuit au cycle 2 par des temps d'enseignement progressif et structuré, afin de permettre la validation des attendus de la fin du cycle (notamment « se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion »).

Au cycle 3, la natation fera l'objet, si possible, d'un enseignement à chaque année du cycle. Une évaluation organisée avant la fin du CM2 permet de favoriser la continuité pédagogique avec le collège et notamment de garantir la validation de l'ASSN en proposant aux élèves qui en ont besoin les compléments de formation nécessaires.

La fréquence, la durée des séances et le temps d'activité dans l'eau sont des éléments déterminants pour assurer la qualité des apprentissages. Dans le cadre d'un cycle d'apprentissage, une séance hebdomadaire est un seuil minimal. Des programmations plus resserrées (2 à 4 séances par semaine, voire sous forme de stage sur plusieurs jours) peuvent répondre efficacement à des contraintes particulières, notamment pour les actions de soutien et de mise à niveau. Chaque séance doit correspondre à une durée optimale de 30 à 40 minutes de pratique effective dans l'eau.

Travailler ensemble

La natation scolaire nécessite un encadrement des élèves renforcé ; l'enseignant peut être aidé dans cette tâche par des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles. Une convention passée entre l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen) et la collectivité territoriale ou la structure responsable de l'établissement de bains précise les modalités du partenariat.

Responsabilité des enseignants

La mission des enseignants est non seulement d'organiser leur enseignement mais aussi d'assurer la sécurité des élèves.

L'enseignement de la natation est assuré sous la responsabilité de l'enseignant de la classe ou, à défaut, d'un autre enseignant, y compris un professeur d'EPS lorsqu'un projet pédagogique est établi dans le cadre du cycle 3, avec l'appui des équipes de circonscription. Pour le second degré, l'enseignement de la natation est assuré par l'enseignant d'EPS responsable de la classe ou du groupe-classe, comme pour toutes les activités d'EPS.

L'enseignant veille à présenter les enjeux pédagogiques aux intervenants, professionnels ou bénévoles. Il s'assure également que l'organisation générale prévue est connue de tous (intervenants et accompagnateurs de la vie collective) et veille à son respect, tout particulièrement en ce qui concerne la sécurité des élèves.

La présence de personnels de surveillance et d'encadrement au cours de l'enseignement de la natation ne modifie pas les conditions de mise en jeu de la responsabilité des enseignants. En cas de dysfonctionnement ou de mise en danger des élèves, il leur revient d'interrompre la séance.

Responsabilité des intervenants professionnels ou bénévoles

Comme pour les enseignants, la responsabilité d'un intervenant professionnel ou bénévole apportant son concours à l'encadrement des élèves durant le temps scolaire peut être engagée si celui-ci commet une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève. L'article L. 911-4 du code de l'éducation prévoit la substitution de la responsabilité de l'État à celle des membres de l'enseignement à l'occasion de dommages subis ou causés par les élèves. Au regard de la jurisprudence actuelle, les intervenants agréés par l'IA-Dasen, et qui sont en charge d'une activité sous la responsabilité des enseignants, peuvent bénéficier des mêmes dispositions protectrices.

Surveillance des activités

La surveillance est obligatoire pendant toute la durée des activités de natation.

La surveillance des établissements de baignade d'accès payant doit être garantie, pendant les heures d'ouverture au public, par du personnel titulaire d'un des diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur ou, par dérogation et sur autorisation du préfet de département pour une durée limitée, par du personnel titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.

Ces dispositions sont applicables à toute activité de natation impliquant des élèves (enseignement obligatoire, dispositifs spécifiques d'aide ou de soutien, activités pédagogiques complémentaires, accompagnement éducatif).

Les surveillants de bassin sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités, ainsi qu'à la vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement et, par conséquent, ne peuvent simultanément remplir une mission d'enseignement. Ils sont qualifiés pour assurer les missions de sauvetage et de premiers secours. Aucun élève ne doit accéder aux bassins ou aux plages en leur absence.

Normes d'encadrement à respecter

Dans le premier degré, l'encadrement des élèves est assuré par l'enseignant de la classe et des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles. Le taux d'encadrement ne peut être inférieur aux valeurs définies dans le tableau ci-dessous. Ce dernier doit être déterminé en fonction du niveau de scolarisation des élèves et de leurs besoins, mais aussi de la nature de l'activité.

| | Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle | Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire | Groupe-classe comprenant des élèves d'école maternelle et des élèves d'école élémentaire |
|--------------------|---|--|--|
| moins de 20 élèves | 2 encadrants | 2 encadrants | 2 encadrants |
| de 20 à 30 élèves | 3 encadrants | 2 encadrants | 3 encadrants |
| plus de 30 élèves | 4 encadrants | 3 encadrants | 4 encadrants |

Dans le second degré, l'enseignement est assuré par l'enseignant d'EPS responsable de la classe ou du groupe-classe, comme pour toutes les activités d'EPS.

Pour les classes à faibles effectifs, composées de moins de 12 élèves, le regroupement de classes sur des séances communes est à privilégier en constituant un seul groupe-classe.

L'attestation scolaire « savoir-nager »

Définie par l'arrêté du 9 juillet 2015 (MENE1514345A)

L'attestation scolaire « savoir-nager » (ASSN) est validée prioritairement dans les classes de CM1, CM2 ou sixième. Cette attestation, délivrée par le directeur de l'école ou le principal du collège, est signée par le professeur des écoles et un professionnel qualifié à l'école primaire, ou par le professeur d'éducation physique et sportive au collège. Elle permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs.

L'ASSN repose sur la maîtrise d'un parcours aquatique et de connaissances spécifiques au milieu aquatique. Elle valide un niveau de compétence permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, plan d'eau calme à pente douce).

Conditions de réalisation du parcours

Réalisation en continuité, sans reprise d'appuis solides (au bord du bassin, au fond ou sur tout autre élément en surface). Aucune contrainte ou limite de temps.
Sans lunettes.

Précisions

La hauteur du bord à l'entrée dans l'eau doit être comprise entre 0 et 80 cm. Au-delà, le départ peut être réalisé sur le côté du bassin ou depuis l'une des marches de l'échelle.

La profondeur doit être au minimum de 1,50 m du côté du départ.

Le parcours doit être réalisé tout au long à au moins 1 mètre d'un bord latéral du bassin ou de tout appui solide.

Le test : Attestation Scolaire Savoir Nager

Définie par l'arrêté du 9 juillet 2015 (MEN 1514345A)

| Capacités | Indications pour l'évaluation |
|--|--|
| À partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière. | L'élève, à partir d'une position accroupie, entre par les fesses, ou le dos orienté vers la surface de l'eau, et reste dans l'axe de la chute. |
| Se déplacer sur une distance de 3,5 m en direction d'un obstacle. | Déplacement libre. |
| Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 m. | L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle. |
| Se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 m. | Déplacement libre sans contrainte temporelle. |
| Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 m. | Position verticale statique ou dynamique ; visage et voies respiratoires émergées. |
| Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale. | Ne pas toucher le fond ou le mur. Sans reprise d'appui solide (fond du bassin, bord, ligne d'eau ou objet flottant). |
| Se déplacer sur le dos sur une distance de 15 m. | Déplacement libre sans contrainte temporelle. |
| Au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 m. | Position horizontale dorsale statique avec ou sans action de stabilisation ; voies respiratoires émergées. |
| Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète. | L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle. |
| Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ. | Déplacement libre sans contrainte temporelle. |

| Connaissances et attitudes | Indications pour l'évaluation |
|--|---|
| Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème. | Localiser le surveillant. |
| Connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé. | Utilisation systématique de la douche et respect des consignes de sécurité spécifiques au bassin. |
| Savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels l'ASSN est adaptée. | Identifier ses ressources et ses limites en fonction du milieu. |

Ctrl+clic pour suivre le lien : [Modèle d'attestation scolaire « savoir-nager »](#)

Le test : d'aisance aquatique

Défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport

Ce test peut être préparé et passé dès le cycle 2 et, lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle.

Sa réussite **doit être certifiée par tout enseignant** des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État, dans l'exercice de ses missions. L'obtention du certificat d'aisance aquatique permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).

Le test permet de s'assurer que l'élève est apte à :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

Un certificat attestant de la réussite au test est remis à l'élève ou à son représentant légal.

Ctrl + clic pour suivre le lien : [Modèle de certificat d'aisance aquatique](#)

Partie 2

LA PISCINE DE VAURE

Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS)

Texte de référence :

arrêté du 28 février 2008 relatif aux dispositions réglementaires du code du sport et aux arrêtés suivants relatifs à la simplification des mesures administratives au plan d'organisation de la surveillance et des secours dans les établissements aquatiques et baignades d'accès payants (articles d.322-16 et a.322-12 du code du sport)

1- Présentation des zones accessibles aux établissements scolaires :

Toute la partie piscine qui comprend :

- 1/ zone de change : 3 vestiaires collectifs, chacun séparé en 2 espaces distincts (filles et garçons)
2 cabines individuelles accolées à chaque vestiaire collectif (enseignant)
- 2/ blocs sanitaires et douches
- 3/ halle bassin avec :
 - Un bassin sportif : de 25m X 15m de 6 lignes d'eau. Surface 375 m², profondeur de 2m à 3m, volume de 864 m³, température de 28 degrés.
 - Un bassin mixte d'une surface de 180 m², volume de 204 m³, profondeur de 0.90 à 1.30m, température de 28 degrés.
 - Une pataugeoire d'une surface de 20m², volume de 3m³ d'eau, profondeur de 30cm, température de 32 degrés.
 -

2- Le Personnel de la piscine.

- 1 ETP Chef de service
- 1 ETP Chef de bassin - Adjoint au chef de service
- 1 ETP Chef d'équipe Technique
- 1 ETP Régisseur principal - Adjoint au chef d'équipe
- 9,7 Educateurs sportifs (ETAPS, BEESAN, BPJEPS-AAN)
- 2 ETP agents techniques.
- 5 ETP agents polyvalents (entretien-accueil-caisse)

Pendant les séances des écoles primaires et maternelles, cinq MNS sont présents sur le bord des bassins (2 en surveillance et 3 pour l'enseignement).

3- Les aspects réglementaires

Les taux d'encadrement pour l'enseignement sont définis en page 6.

Les ATSEM

Ils (elles) peuvent accompagner les enfants, mais ne peuvent pas compter dans le taux d'encadrement, ni participer à l'enseignement de la natation. (Les ATSEM doivent avoir une autorisation du maire.)

Les AVS

Ils (elles) s'occupent de l'enfant dont ils (elles) ont la charge, mais ne comptent pas dans le taux d'encadrement.

Les remplaçants

Un enseignant remplaçant doit s'assurer de connaître suffisamment les élèves de la classe pour assurer la sécurité et la continuité des enseignements en natation.

4- Extrait du Règlement Intérieur

Article 8 - Les scolaires

Les élèves des écoles primaires, collèges et lycées accompagnés de leurs enseignants sont accueillis à Aquavaure suivant des horaires et des plannings établis à l'avance. Aucune classe ne peut être reçue en dehors de ces plages horaires.

Les enseignants responsables des élèves doivent se conformer aux consignes et recommandations du personnel de surveillance. En cas d'absence exceptionnelle du maître-nageur de surveillance, les enseignants et les élèves ne sont pas autorisés à accéder au bassin.

A chaque début de période, les enseignants et autres accompagnateurs prennent connaissance des dispositions relatives aux :

- Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours qu'ils signeront,
- Plan d'Organisation de l'Hygiène et de la Sécurité.

Les enseignants sont responsables de la surveillance des élèves de l'entrée à la sortie des piscines municipales.

Interdiction temporaire d'accès

Pour les scolaires, en cas de non-respect dûment constaté des dispositions du présent règlement intérieur, le contrevenant pourra voir prononcer à son encontre des sanctions allant du simple avertissement à la suppression du bénéfice de l'utilisation d'Aquavaure pour une durée pouvant atteindre une année, mesure qui pourra être aggravée en cas de récidive jusqu'à la suppression du créneau de l'année scolaire suivante.

Article 10 - Accès aux bassins

Accès aux bassins, locaux de déshabillage et conservation des effets vestimentaires :

Avant de se rendre aux bassins, tous les élèves accéderont aux locaux de déshabillage, (vestiaires collectifs), pour se changer. En aucun cas ils ne pourront garder leurs vêtements pour accéder aux bassins. (les élèves dispensés devront avoir une tenue adaptée afin d'accéder aux plages)

Pour la conservation de leur tenue vestimentaire et selon le cas, les élèves utiliseront :

- **les placards des vestiaires collectifs à l'usage exclusif de leur classe.**

La responsabilité d'Annonay Rhône Agglo est limitée à la mise à disposition des équipements susmentionnés en bon état de fonctionnement et nécessaires à la conservation des seuls effets vestimentaires, à l'exclusion de tout autre objet.

Annonay Rhône Agglo invite donc les usagers à ne pas venir avec des objets de valeur et/ou des espèces en grand nombre.

Accès aux bassins, tenue de bain des usagers et consignes d'hygiène :

L'admission aux douches, bassins, plages, terrasses et gradins côté bassins est strictement réservée aux élèves en tenue de bain conformément aux affichages et consignes prévues à cet effet dans les établissements.

En outre :

- o le port du maillot de bain réglementaire doit être conforme aux affichages
- o l'usage des chaussettes en latex ou en silicone est autorisé,
- o le port du bonnet de bain est OBLIGATOIRE.

Seuls les agents de la collectivité et les personnes intervenant à titre professionnel autorisés par le Responsable de l'établissement sont habilités à porter des vêtements de travail autres que la tenue de bain réglementaire pour les usagers des piscines. pour les élèves dispensés dans le cadre scolaire, la tenue de sport, short et tee-shirt, est exigée avant l'accès au bassin.

Avant d'accéder à la baignade, l'élève est tenu d'appliquer les consignes d'hygiène affichées dans l'établissement.

Il devra respecter :

- le cheminement du baigneur, les pédiluves,
- l'obligation de prendre une douche savonnée,

L'accès aux zones réservées aux baigneurs est rigoureusement interdit aux porteurs de lésions suspectes, non munis d'un certificat médical de non contagion.

Par mesure d'hygiène, l'usager porteur d'un plâtre, d'un pansement ou de tout dispositif médical peut être autorisé à se baigner à la condition de ne pas immerger celui-ci.

Article 11 - Sécurité et hygiène

Les mesures d'hygiène

Il est interdit :

- de manger en dehors des zones spécialement aménagées à cet effet,
- de mâcher du chewing-gum, de fumer, de cracher et d'uriner dans les bassins, sur les plages ainsi que dans toute l'enceinte de l'établissement,
- de jeter des papiers, d'abandonner des objets et déchets en tout genre ailleurs que dans les corbeilles spécialement réservées,
- de porter des chaussures, bermudas, shorts, caleçons, paréos, sous-vêtements et toute autre tenue non-conformes aux affichages,
- d'utiliser les pédiluves à d'autres fins que celles pour lesquelles ils sont conçus.

les mesures de sécurité élémentaires

- ne pas courir sur les plages
- ne pas pousser un camarade dans l'eau
- ne pas faire couler
- ne pas plonger dans le petit bassin (risque de blessure grave à la colonne vertébrale)
- ne pas crier (cela résonne)

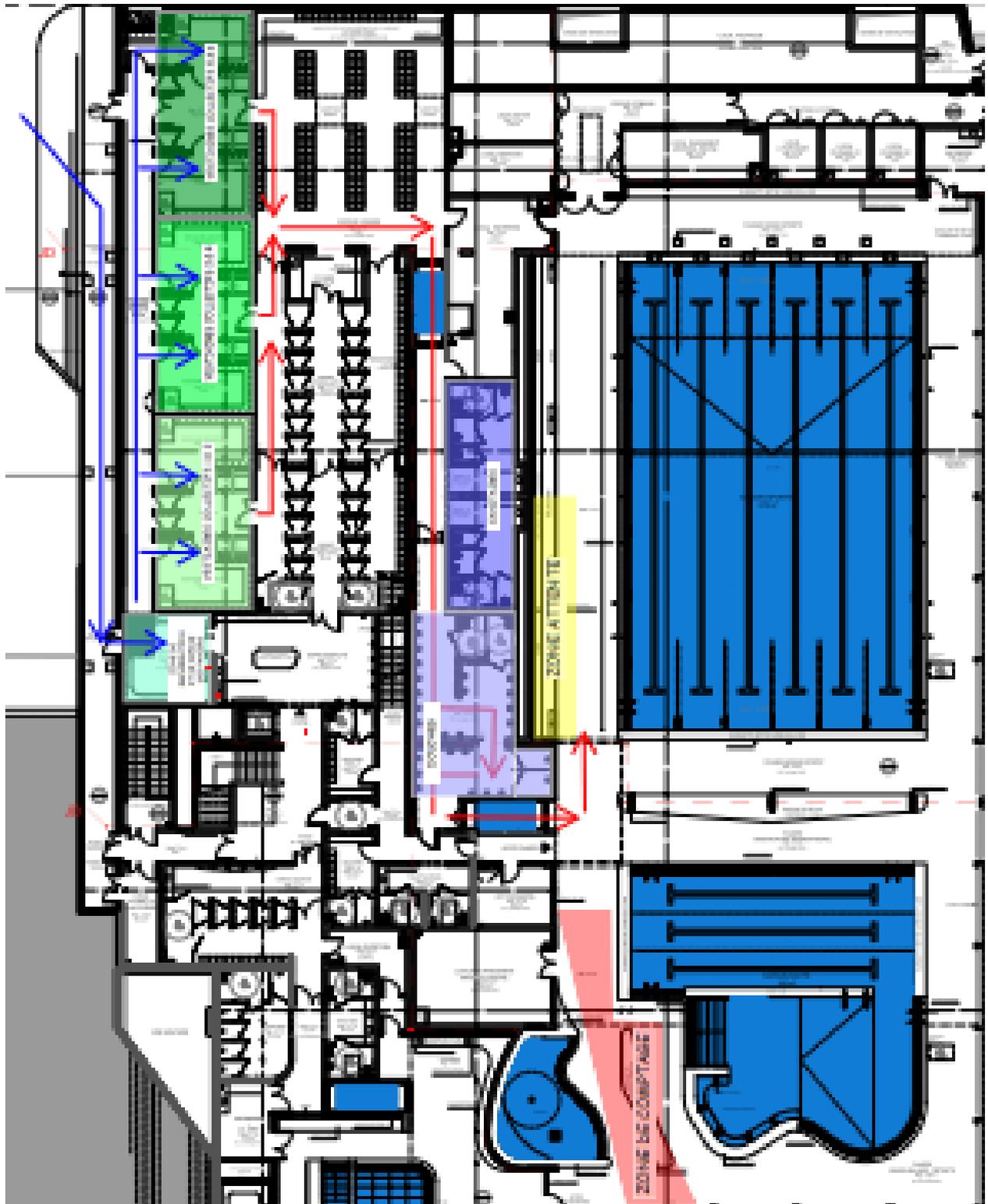
5. Organisation en cas d'accident pendant les créneaux scolaires :

Un comptage des enfants à chaque début de séance est fait par l'enseignant et le M.N.S. en charge de la surveillance. L'effectif est retranscrit sur la fiche de présence journalière. Un sens de circulation est établi afin de fluidifier la circulation des groupes.

Configuration à cinq MNS (2 en surveillance et 3 en enseignement) :

- Le M.N.S. 1 (témoin de l'accident) signale par 3 coups de sifflet et intervient immédiatement en sortant la victime de l'eau le cas échéant. Il effectue ensuite le bilan et administre les 1ers soins.
- Le M.N.S. 2 se rend immédiatement auprès du M.N.S. 1 afin d'affiner le bilan et l'assister dans les premiers soins.
- Le M.N.S. 3, apporte le matériel de secours et alerte les services de secours extérieurs après avoir pris connaissance du bilan.
Il assiste ensuite le M.N.S. 1 et le M.N.S. 2 dans les soins à apporter à la victime.
- Le M.N.S. 4 annonce au micro l'évacuation des bassins, et fait respecter l'interdiction de se baigner.
- Le M.N.S. 5 ouvre les accès (barrière, portail, portes), attend, accueille et guide les services de secours vers la victime.
- Les enseignants prennent en charge leur classe, la regroupe et l'accompagne dans les vestiaires si nécessaires.

Plan de la piscine



Protocole d'accueil des écoles primaires

1 - Modalités de réservations

Concernant la planification des créneaux et l'organisation générale, chaque établissement scolaire se verra remettre par le service des sports un formulaire de renseignement :

- souhaits et vœux : périodes, jours, créneaux / nombre de classes et effectifs, seront à rendre dans les délais.

Ce document devra être complété et remis au service de la piscine Aquavaure (courrier ou mail) **avant la date indiquée sur ce dernier. (courant Juin N-1)**

L'année scolaire s'organise pour l'activité natation en 3 cycles de 10 à 11 séances de 40' (septembre-décembre, décembre-mars, mars-juin).

Le planning hebdomadaire et les créneaux possibles :

| | | | | | |
|----------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| LUNDI | | | 13H45-14H25 | 14H25-15H05 | 15H05-15H45 |
| MARDI | 09H20-10H00 | 10H00-10H40 | 13H45-14H25 | 14H25-15H05 | 15H05-15H45 |
| JEUDI | 09H20-10H00 | 10H00-10H40 | 13H45-14H25 | 14H25-15H05 | 15H05-15H45 |
| VENDREDI | | | 13H45-14H25 | 14H25-15H05 | 15H05-15H45 |

Chaque créneau peut accueillir jusqu'à 3 classes.

Les établissements scolaires d'Annonay Rhône Agglo restent prioritaires sur les demandes de réservations.

Après validation, chaque établissement recevra (avant la rentrée) ses plannings d'utilisation ainsi que des formulaires qui devront être complétés rendus dès le début du cycle :

- Une fiche de renseignement (en **annexe 1** de ce projet) : à remplir par chaque enseignant. Elle comporte la liste nominative des élèves de sa classe, le nom et la qualité de chaque intervenant agréé, ainsi que la liste des élèves de chaque groupe attribué à ces intervenants.

2- Organisation des séances

L'entrée : les enseignants et leurs élèves se rendront directement à la porte accédant à la zone de regroupement des écoles (voir plan). Chaque élève prendra un panier pliable et se rendra dans un des vestiaires collectifs qui lui est attribué. Après le change, les effets vestimentaires seront rangés dans les paniers pliables. L'ensemble des paniers sera ensuite stocké dans une armoire de rangement (une armoire par classe, système de verrouillage par clé) située en sortie des vestiaires. Aucun vêtement, ou objet ne devra rester dans les vestiaires collectifs.

Les douches et l'accès aux plages : accompagnés de leur enseignant, tous les élèves devront passer par les toilettes et prendre une douche (cf règlement intérieur). Ensuite, les élèves se rendront au

bord du bassin dans la zone d'attente délimitée à l'aide de barrières mobiles (situation : gradins baigneurs, à côté du bassin sportif). L'enseignant indiquera aux MNS de service, le nombre d'élèves de sa classe participant à la séance.

Le début de séance : chaque intervenant chargé de l'enseignement (professeur, MNS) procédera à l'appel des élèves composant son groupe. Il notera les présents et les absents.

La fin de séance : au signal des MNS de surveillance (coup de sifflet), les élèves évacueront rapidement les bassins, rangeront leur matériel et se regrouperont dans la zone située entre la pataugeoire et la bassin mixte. Les enseignants se chargeront ensuite du décompte des élèves.

La sortie : les classes rejoindront leurs vestiaires respectifs. Après le change, les élèves redéposeront les paniers en position pliés dans le placard de la zone de regroupement. Sous la responsabilité de leur professeur, ils quitteront l'établissement par la porte de sortie prévue à cet effet.

3- les mesures d'hygiène

- Passage sous la douche obligatoire à l'arrivée et au retour
- Pas de baignade si l'élève est porteur de plaies infectieuses
- Le port de chaussons spéciaux est obligatoire si l'élève a une verrue plantaire
- Le bonnet de bain est **obligatoire**.

4- La tenue de bain

Rappel du règlement intérieur :

L'admission aux douches, bassins, plages, terrasses et gradins côté bassins est strictement réservée aux élèves en tenue de bain conforme aux affichages et consignes prévus à cet effet dans les établissements.

En outre :

- o le port du maillot de bain réglementaire doit être conforme aux affichages
- o l'usage des chaussettes en latex ou en silicone est autorisé,
- o le port du bonnet de bain obligatoire

De plus, dans le cadre de l'activité natation avec l'école :

- Une serviette, si possible marquée à mon nom
- Un bonnet **obligatoire**
- Les lunettes sont autorisées (le masque interdit)
- Le jour de la piscine, laisser les bijoux, la montre à la maison

5- remarques

Les enseignants, AVS ou intervenants extérieurs agréés :

Chacun doit posséder une tenue de sport. Le port de claquettes ou de chaussures de piscine spécialement prévues à cet effet est toléré.

Les élèves dispensés :

Lorsqu'il est possible que les élèves dispensés viennent à la piscine, ils sont comptés comme étant présents dans leur groupe, et doivent participer activement à la séance (en observation par exemple...). Des tâches pédagogiques peuvent leur être confiées en lien avec les compétences transversales à développer. Une tenue de sport (short, tee-shirt) est permise dans ce cas au bord du bassin.

Les parents accompagnateurs :

Les parents accompagnateurs qui ne font pas parti du dispositif pédagogique (sans agrément) participent uniquement au change des enfants dans les vestiaires. Ils resteront dans les gradins ou dans le hall d'entrée de la piscine.

| |
|---|
| <p>Les prises de photos ou vidéos par toutes personnes autre que l'enseignant de la classe sont STRICTEMENT INTERDITES .</p> |
|---|

Partie 3

LE DISPOSITIF

Organisation des séances

Un maitre-nageur par classe avec le PE (+ adulte agréé si classe maternelle dépassant 20 élèves ou effectifs supérieurs à 30 pour les classes élémentaires)

L'équipe pédagogique décide, en lien avec les MNS, de l'organisation des séances avec sa classe ou le mode de regroupement souhaité.

Cette organisation peut varier tout au long de la séquence si elle se justifie pédagogiquement et ne pose pas de difficulté organisationnelle (voir avec le chef de bassin).

Par exemple :

- groupe de besoins mélangeant les élèves de classes différentes, d'une même école
- groupe classe, scindé en 2 (maitre-nageur +PE) ou en 3 (maitre-nageur +PE + Adulte agréé).

L'équipe pédagogique fait le choix de constituer des groupes hétérogènes ou homogènes selon les compétences qu'elle cherche à installer.

Le PE décide de l'organisation des séances avec sa classe = groupe classe, scindé en 2 (maitre-nageur +PE), ou en 3 (maitre-nageur +PE + Adulte agréé). Le PE fait le choix de constituer des groupes hétérogènes ou homogènes.

1^{ère} Séance Évaluation diagnostique

Séances 2 à ? : Travail par groupe avec évaluation continue et préparation continue aux tests d'aisance aquatique et/ou de savoir nager. (ASSN)

Avant dernière séance : Passage des attestations du « savoir nager » et/ou d' « aisance aquatique » pour les enfants en capacité de réussir. (ces tests ne sont pas à faire passer à des élèves qui ne seraient pas prêts)

Dernière séance : Séance au choix de l'enseignant (évaluation, réinvestissement,...)

L'évaluation se fait tout au long du cycle.

Modalités d'évaluation pour les trois cycles

Mode d'emploi

Ces grilles de compétences pour chaque cycle accompagneront les élèves dans leur parcours du nageur.

Les élèves pourront s'auto évaluer en appui sur une des 2 grilles proposées ci-dessous (une grille adaptée à chaque cycle).

Ces grilles seront consignées dans le cahier du nageur de l'élève.

Cet outil permettra d'avoir une lecture plus fine pour l'élève mais aussi pour les enseignants, sur les programmations et les progressions individuelles, en natation, durant la scolarité

Pour le cycle 1

On fera découper à l'élève l'image (disponibles en **ANNEXE 5**) des compétences travaillées au moment du cycle.

Ces images seront collées dans le cahier individuel de chaque élève. Lorsque la compétence est acquise, l'élève colorie l'image.

Ainsi, ce cahier pourra être un support de langage, dictée à l'adulte, écriture...

Pour le cycle 2

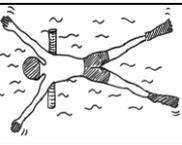
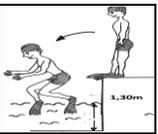
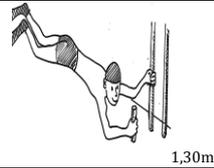
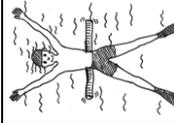
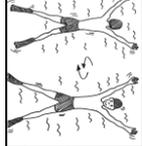
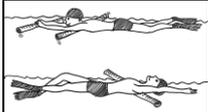
On fera découper à l'élève l'image des compétences (disponibles en **ANNEXE 5**) travaillées au moment du cycle.

Ces images seront collées dans le cahier individuel de chaque élève. Lorsque la compétence est acquise, l'élève colorie l'image.

On pourra également leur donner comme repère les compétences écrites dans la grille ci-dessous. (Repère supplémentaire par rapport au cycle 1)

Ainsi, ce cahier pourra être un support de langage, copie, écriture, production écrits...

CYCLES 1 et 2 (dessins à découper – pour les cycles 1- disponibles en Annexe 5)

| Niveaux | Entrée dans l'eau | Respiration | Immersion | Équilibre | Déplacement |
|---------|---|--|---|---|---|
| 1 |  <p>Saut avec aide à 0,90m de profondeur</p> <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis |  <p>Souffler dans l'eau</p> <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis |  <p>Récupérer un objet, sur les marches d'escalier</p> <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis |  <p>Étoile de mer ventrale avec matériel</p> <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis |  <p>Glissée ventrale avec matériel</p> <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis |
| 2 |  <p>Saut seul à 1,30m de profondeur</p> <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis |  <p>Souffler sous l'eau</p> <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis |  <p>Récupérer un objet à l'aide du nessie (1,30m)</p> <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis |  <p>Étoile de mer dorsale avec matériel</p> <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis |  <p>Glissée ventrale sans matériel</p> <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis |
| 3 |  <p>Saut avec aide dans une profondeur de 1,90m</p> <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis |  <p>Inspiration courte Expiration longue</p> <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis |  <p>Récupérer un objet à l'aide du nessie (1,90m)</p> <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis |  <p>Maîtriser les équilibres sans matériels</p> <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis |  <p>Déplacements dorsal et ventral de 15m, avec matériel, (1,90m)</p> <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis |

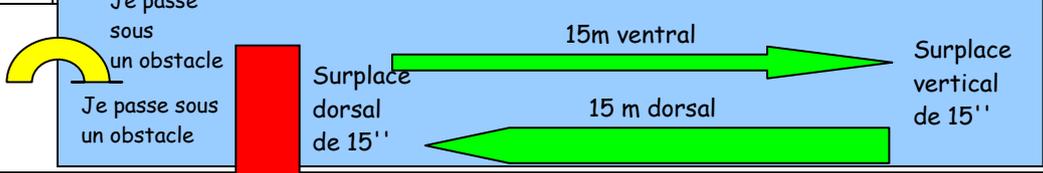
TEST D'AISANCE

AQUATIQUE (T1) :

Je saute



TEST D'AISANCE AQUATIQUE (T1) : sauter dans l'eau, revenir à la surface et effectuer une flottaison dorsale pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre durant 20 mètres, s'immerger pour passer sous une ligne d'eau ou sous un obstacle flottant.

| | | | | | |
|---|--|---|--|---|--|
| 4 | Réaliser trois chutes différentes au bassin sportif <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Régularité lors de la respiration de face et latérale <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Récupérer un mannequin sans aide à 1,90m <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Effectuer une roulade avant <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Déplacements dorsal et ventral de 25m, sans matériel <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis <input type="checkbox"/> acquis |
| <p>TEST DU SAVOIR-NAGER (T2) :</p>  <p>TEST DU SAVOIR-NAGER (T2) : chute arrière, revenir à la surface, immersion pour passer sous un obstacle flottant (1,5m), nager 15 mètres ventral + surplace vertical de 15 secondes, demi-tour, nager 15 mètres dorsal + surplace horizontal de 15 secondes, se retourner sur le ventre, immersion pour passer sous un obstacle flottant (1,5m), revenir sur le ventre au point de départ.</p> | | | | | |
| 5 | Plongeon du plot à 3,60m <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Coordination de la respiration sur les différentes nages <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Plongeon canard à 1,90m puis remorquer un mannequin 10m <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Effectuer une roulade arrière <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Maîtriser deux nages : dos, crawl ou brasse <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis |
| 6 | Initiation plongeon : avant, arrière, côté <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Initiation water-polo: tournoi scolaire <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Initiation sauvetage : remorquage d'un mannequin 25m <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Initiation natation synchronisée: petit ballet <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Initiation natation: 100m 4N réglementaire <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis |

Pour le cycle 3

Les élèves n'auront plus que les compétences écrites, des compétences à cocher au fur et à mesure de la progression des séances.

Cette grille sera consignée à la suite des autres dans le cahier du nageur de l'élève. (à la suite des cycles 1 et 2)

Ainsi, la constitution des groupes en début de cycle sera facilitée et logiquement on saura quand on peut présenter l'élève au test d'aisance aquatique OU à l'Attestation Scolaire de Savoir Nager.

Ce cahier pourra aussi être le support de diverses activités transversales en classe (production d'écrits, sciences, math...)

| Niveaux | Entrée dans l'eau | Respiration | Immersion | Équilibre | Déplacement |
|----------|--|---|---|--|--|
| 1 | Saut avec aide à 0,90m de profondeur <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Souffler dans l'eau <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Récupérer un objet, sur les marches d'escalier <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Étoile de mer ventrale avec matériel <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Glissée ventrale avec matériel <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis |
| 2 | Saut seul à 1,30m de profondeur <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Souffler sous l'eau <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Récupérer un objet à l'aide du nessie (1,30m) <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Étoile de mer dorsale avec matériel <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Glissée ventrale sans matériel <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis |
| 3 | Saut avec aide dans une profondeur de 1,90m <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Inspiration courte Expiration longue <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Récupérer un objet à l'aide du nessie (1,90m) <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Maîtriser les équilibres sans matériels <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Déplacements dorsal et ventral de 15m, avec matériel, (1,90m) <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis |

TEST D' AISANCE AQUATIQUE (T1) : sauter dans l'eau, revenir à la surface et effectuer une flottaison dorsale pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre durant 20 mètres, s'immerger pour passer sous une ligne d'eau ou sous un obstacle flottant.

| | | | | | |
|----------|--|--|---|--|--|
| 4 | Réaliser trois chutes différentes au bassin sportif <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Régularité lors de la respiration de face et latérale <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Récupérer un mannequin sans aide à 1,90m <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Effectuer une roulade avant <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Déplacements dorsal et ventral de 25m, sans matériel <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis <input type="checkbox"/> acquis |
|----------|--|--|---|--|--|

TEST DU SAVOIR-NAGER (T2) : chute arrière, revenir à la surface, immersion pour passer sous un obstacle flottant (1,5m), nager 15 mètres ventral + surplace vertical de 15 secondes, demi-tour, nager 15 mètres dorsal + surplace horizontal de 15 secondes, se retourner sur le ventre, immersion pour passer sous un obstacle flottant (1,5m), revenir sur le ventre au point de départ.

Projet de bassin AQUAVAURE - ANNONAY. | 2019-2023

| | | | | | |
|----------|---|---|--|---|--|
| 5 | Plongeon du plot à 3,60m <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Coordination de la respiration sur les différentes nages <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Plongeon canard à 1,90m puis remorquer un mannequin 10m <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Effectuer une roulade arrière <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Maîtriser deux nages : dos, crawl ou brasse <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis |
| 6 | Initiation plongeon : avant, arrière, côté <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Initiation water-polo: tournoi scolaire <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Initiation sauvetage : remorquage d'un mannequin 25m <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Initiation natation synchronisée: petit ballet <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis | Initiation natation: 100m 4N réglementaire <input type="checkbox"/> en cours d'acquisition <input type="checkbox"/> acquis |

Support d'aide à l'évaluation des élèves au bord du bassin (à mettre en lien avec la grille de compétence ci-dessus)

ECOLE :

CLASSE :

EDUCATEUR :

| | | | | |
|----|--|---|--|---|
| | | | | |
| 1 | | 1 | | 1 |
| 2 | | 2 | | 2 |
| 3 | | 3 | | 3 |
| T1 | | | | |
| 4 | | 4 | | 4 |
| T2 | | | | |
| 5 | | 5 | | 5 |
| 6 | | 6 | | 6 |

| | | | | |
|----|--|---|--|---|
| | | | | |
| 1 | | 1 | | 1 |
| 2 | | 2 | | 2 |
| 3 | | 3 | | 3 |
| T1 | | | | |
| 4 | | 4 | | 4 |
| T2 | | | | |
| 5 | | 5 | | 5 |
| 6 | | 6 | | 6 |

| | | | | |
|----|--|---|--|---|
| | | | | |
| 1 | | 1 | | 1 |
| 2 | | 2 | | 2 |
| 3 | | 3 | | 3 |
| T1 | | | | |
| 4 | | 4 | | 4 |
| T2 | | | | |
| 5 | | 5 | | 5 |
| 6 | | 6 | | 6 |

| | | | | |
|----|--|---|--|---|
| | | | | |
| 1 | | 1 | | 1 |
| 2 | | 2 | | 2 |
| 3 | | 3 | | 3 |
| T1 | | | | |
| 4 | | 4 | | 4 |
| T2 | | | | |
| 5 | | 5 | | 5 |
| 6 | | 6 | | 6 |

ENTREE
RESPIRATION
IMMERSION
EQUILIBRE
DEPLACEMENT

| | | | | |
|----|--|---|--|---|
| 1 | | 1 | | 1 |
| 2 | | 2 | | 2 |
| 3 | | 3 | | 3 |
| T1 | | | | |
| 4 | | 4 | | 4 |
| T2 | | | | |
| 5 | | 5 | | 5 |
| 6 | | 6 | | 6 |
| | | | | |

| | | | | |
|----|--|---|--|---|
| 1 | | 1 | | 1 |
| 2 | | 2 | | 2 |
| 3 | | 3 | | 3 |
| T1 | | | | |
| 4 | | 4 | | 4 |
| T2 | | | | |
| 5 | | 5 | | 5 |
| 6 | | 6 | | 6 |
| | | | | |

| | | | | |
|----|--|---|--|---|
| 1 | | 1 | | 1 |
| 2 | | 2 | | 2 |
| 3 | | 3 | | 3 |
| T1 | | | | |
| 4 | | 4 | | 4 |
| T2 | | | | |
| 5 | | 5 | | 5 |
| 6 | | 6 | | 6 |
| | | | | |

| | | | | |
|----|--|---|--|---|
| 1 | | 1 | | 1 |
| 2 | | 2 | | 2 |
| 3 | | 3 | | 3 |
| T1 | | | | |
| 4 | | 4 | | 4 |
| T2 | | | | |
| 5 | | 5 | | 5 |
| 6 | | 6 | | 6 |
| | | | | |

Remerciements

Mr l'Inspecteur d'académie, DASEN de l'Ardèche fait de l'acquisition de l'attestation scolaire du « savoir nager » une des priorités départementales.

Impliquée sur ce dossier, il remercie pour le travail réalisé en direction des élèves scolarisés dans le premier degré :

. M. le Président de la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo,
Ses conseillers en charge du dossier, le directeur de la piscine, le chef de bassin ainsi que l'équipe des maîtres-nageurs sauveteurs ;

. Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription concernée, ainsi que la conseillère pédagogique en charge du dossier ;

. Les enseignants du 1^{er} degré qui ont participé à l'élaboration de ce projet dans le cadre de formations continues.

. Le professeur d'arts plastiques du collège de la Lombardière pour sa contribution à l'illustration des compétences en natation.